

Conseil municipal du 11/07/2016

Convocation en date du 04.07.2016

Début de séance 18h

Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Bernard RUAL Adjoints

Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Rémi BESNIER, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Françoise TAVERTE donne procuration Marcelle LAGARDE

Jean-Pierre GOUMONDIE donne procuration à Bernard RUAL

Emilie CHARTAGNAC donne procuration à Martine CHASTAGNAC

Carla LELIEVRE donne procuration à Daniel CHASSEING

Absents:

Etienne ANGLERAUD

Delphine CLEDAT

1-Championnat de France VTT

Cette manifestation est réalisée sous l'égide de la fédération française de cyclisme et se déroulera le week-end du 6 et 7 mai 2017.

Elle est ouverte par au niveau international. Des participants au JO 2016 à Rio sont potentiellement attendus.

Les infrastructures sont portées par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) afin de gérer la même organisation sur toutes les manifestations nationales.

Les frais d'inscription à cette manifestation s'élèvent à 10 000 €. En retour, la FFC gèrent les inscriptions, les équipes sportives, l'accueil des teams, le classement et le protocole lors de la remise des prix.

Néanmoins une part de l'organisation reste à charge du porteur de la manifestation (podium, hébergement des commissaires internationaux, speakers radio, service de sécurité). La FFC propose les services d'une vidéo sur la commune libre de droit qui peut être un bon support publicitaire.

A la charge de la commune

- mise à disposition de points d'eau et d'électricité selon un cahier des charges normés.
- Aménagement connexe du site et parcours

Le parcours se situerait dans l'arboretum avec des aménagements de passage plus techniques à réaliser pour valoriser le parcours mais avec le souci de respecter l'effet naturel des aménagements qui pourraient rester en place à l'issue de la compétition.

Les frais des dits aménagements sont à charge de la commune de Chamberet et ne sont pas encore chiffrés.

Une portion du circuit se trouvant sur le domaine privé ; le passage sera autorisé par convention avec le propriétaire.

Le besoin d'aide financière pour mener à bien ce projet s'élève +/- 50 000 €. (répartis par hypothèse : 10 000 € de la part du Conseil Départemental ; 15 000 € de la part de la

Région ; entre 8 et 10 000 € de la part de la COM-COM ; 8 000€ de la part de la commune de Chamberet hors travaux d'aménagement ; 5 000€ de réserve parlementaire et +/- 4000€ de sponsoring).

L'association VTT « La petite montagne limousine » reste indisponible pour mener à bien ce projet dans la totalité d'organisation, préparant les manifestations de l'association pour les années à venir.

Il reste indispensable de trouver d'autres partenariats pour co-construire ce projet. La FFC impose l'articulation de l'organisation avec un délai de préparation très court .

Il paraît important de faire une plaquette d'information et une plaquette d'appel pour les sponsors à démarcher, de prévoir une veille pour les différents sites d'hébergement, de rechercher des sponsors.

L'autre point important de cette manifestation est la part logistique (parking, restauration sur le site de l'arboretum)

A l'issue de la présentation de cette manifestation ;le conseil municipal ne s'est pas positionné. Il propose une réunion avec les associations de Chamberet la semaine suivante et les autres partenaires possibles pour voir la faisabilité du projet.

2- Subvention à la CUMA

Délibération : 2016-51 : Subvention CUMA

Les agriculteurs ont créés un CUMA pour réparer et entretenir leur matériel sur le site de la zone artisanale de Soudaine la Vinadière.

Si la commune aide à l'investissement de la plateforme ; la région diminuera d'autant ses aides.

Un PC est déposé .le cout du terrain s'élève à 35 000€.

La COM COM et certaines communes apporteront une subvention .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000€ pour aider les agriculteurs.

3- Interconnexion avec l'eau de Treignac

Délibération : 2016-49 : Suppression station du Leyris

Délibération : 2016-51 : Suppression captage des Fayes

L'interconnexion étant effective; le conseil municipal doit délibérer pour arrêter le pompage dans la Soudaine à la station du Leyris et arrêter le captage des Fayes .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes décide l'arrêt de la production d'eau sur ces 2 sites.

La copie de la délibération sera adressée à l'Agence de bassin et l'ARS.

Délibération : 2016-52 : Remise en service du droit d'eau à Mr et Mme MEZERETTE

Une information est portée à connaissance du conseil municipal.

La famille Mezerette au lieu dit la Reserve informe d'un droit d'eau sur le captage des Fayes qui s'est interrompu lors de la pose de conduites neuves.

Elle demande l'autorisation de remise du captage à destination des agriculteurs, les branchements restant à leurs frais. Le Conseil délibère pour que Mr et Mme MEZERETTE remette en service leur droit d'eau à leur frais.

4- Rencontre avec Mme la Directrice de la Poste

Mr le Sénateur Maire indique l'intérêt porté par Madame la Directrice à investir en milieu rural pour développer des salles de coworking et des logements intermédiaires pour le travail d'entreprise.

5- Sectionnaux communaux

Le recensement est en parti réalisé. Il devra être terminé rapidement.

Le loyer va être adressé à chaque agriculteur concerné.

Il est rappelé que, la commission agricole statuera sur l'attribution des sectionaux au regard de la loi, dès qu'un agriculteur cessera son activité.

6- réseau EP et assainissement

Il est nécessaire d'envisager le contrôle des rejets d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement suite à l'évaluation des volumes traités /volume consommés.

Une demande d'aide va être sollicitée pour évaluer le réseau d'assainissement existant.

7-Ligue de badminton

Délibération : 2016-53 : Achat de matériel de badminton

La ligue a organisé 2 journées de découverte qui ont connu de succès.

Le village vacances de Scoeux est d'accord pour mettre à disposition le gymnase pour le club chambertois.

Afin de commencer son activité en septembre , le club doit investir dans l'achat de filets mobiles avec un support qui respecte le revêtement.

Le club sollicite une subvention de 3 000 € pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes vote l'octroi d'une subvention de 3 000 € au club de badminton de Chamberet.

8- L'association Découverte et Patrimoine propose une démonstration de battage a l'ancienne au village de Journiac le 21.08.2016 à partir de 14h30.

9- Don d'une exposition de sabots et atelier de sabotier à la commune de Chamberet par la famille de Jean Alambre.

Fin de séance 20h30